
**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
7 DÉCEMBRE 2011
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur Pierre-André Taddéo, conseiller, siège # 1
Monsieur Michel Mainville, conseiller, siège # 2
Madame Julie Lussier, conseillère, siège # 3
Madame Gisèle Simard, conseillère, siège # 4
Monsieur Daniel Meunier, conseiller, siège # 5
Monsieur Sébastien Raymond, conseiller, siège # 6*

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. *Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 novembre 2011*
- 1.4. *Fermeture du centre de sauvetage maritime*
- 1.5. *Calendrier des séances 2012*
- 1.6. *Renouvellement police d'assurance municipale avec le MMQ*
- 1.7. *Renouvellement assurance collective / Chapdelaine & Associés inc.*
- 1.8. *Internet rural haute vitesse*
- 1.9. *Nomination des remplaçants au sein de la MRC de la Vallée-du-Richelieu*
- 1.10. *Modification au règlement d'emprunt numéro 277-06-002*
- 1.11. *Financement au règlement d'emprunt numéro 277-06-002*
- 1.12. *Autorisation pour le Carnaval à la Grange Mouton Village*
- 1.13. *Offre de service cabinet d'avocats Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c.*
- 1.14. *Location imprimante*
- 1.15. *Destruction des dossiers inactifs*
- 1.16. *Formation en planification en sécurité civile*

2. FINANCES

- 2.1. *Approbation des comptes payés et à payer*

3. TRAVAUX PUBLICS

4. URBANISME

- 4.1. *Renouvellement mandats des membres au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme*
- 4.2. *Amendement à la demande CPTAQ / lot 3 408 164*
- 4.3. *Nomination des rues pour le développement domiciliaire*

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

- 8.1. *Adoption du règlement G4-2011 concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu*
- 8.2. *Adoption du règlement 277-11-007 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu*
- 8.3. *Avis de motion du règlement du plan d'urbanisme numéro 2011-11-014*
- 8.4. *Adoption du règlement du plan d'urbanisme numéro 2011-11-014*

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2011-12-252

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant Sébastien Raymond constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30

2011-12-253

1.2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR *madame la conseillère Gisèle Simard*

APPUYÉ PAR *monsieur le conseiller Daniel Meunier*

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER *l'ordre du jour tel que proposé.*

Adoptée

2011-12-254

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 novembre 2011

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo*

APPUYÉ PAR *monsieur le conseiller Michel Mainville*

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER *le procès-verbal de la séance régulière du 9 novembre 2011*

Adoptée

<i>Madame la conseillère Julie Lussier se joint à la réunion à 19 h 34</i>
--

2011-12-255

1.4. Fermeture du centre de sauvetage maritime

CONSIDÉRANT QU'*une partie du mandat de la Garde côtière canadienne, relevant du ministère des Pêches et des Océans Canada, est de contribuer à garantir la sécurité maritime et de fournir les services de recherche et sauvetages maritimes dans les eaux canadiennes dont le Fleuve Saint-Laurent;*

CONSIDÉRANT QUE *le gouvernement du Canada et son ministre des Pêches et des Océans Canada, l'honorable Keith Ashfield, ont annoncé en juin 2011 leur intention de fermer le Centre de sauvetage;*

CONSIDÉRANT QUE suite à cette fermeture, les opérations de coordination des secours en mer pour le fleuve et le golfe Saint-Laurent se feront à partir de Halifax, Nouvelle Écosse et de Trenton, Ontario;

CONSIDÉRANT QUE les éléments essentiels de la coordination des secours sur le Fleuve Saint-Laurent supposent une connaissance locale élevée des particularités géographiques, hydrologiques, climatiques, des ports de refuge, de la localisation des ressources/services locaux d'urgence et de leur état de disponibilité;

CONSIDÉRANT QUE les compétences logistiques des coordonnateurs de sauvetage de Halifax et de Trenton ainsi que leur niveau de connaissances des lieux géographique et des services d'urgence locaux risquent de constituer des contraintes pouvant augmenter le temps de réponse et retarder ainsi l'intervention des secours.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo
APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu demande au Ministre des Pêches et des Océans Canada de renoncer à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec afin de contribuer au maintien du niveau de sécurité des utilisateurs du fleuve Saint-Laurent.

Adoptée

2011-12-256

1.5. Calendrier des séances 2012

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir le calendrier de ses séances régulières, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Mainville
APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les séances régulières du conseil municipal de Saint-Charles-sur-Richelieu pour l'année 2012 auront lieu à la Salle de l'Institut-Canadien, sise au 16, rue St-Pierre à 19 h 30 aux dates suivantes :

11 janvier 2012	4 juillet 2012
8 février 2012	8 août 2012
7 mars 2012	5 septembre 2012
4 avril 2012	10 octobre 2012
9 mai 2012	7 novembre 2012
13 juin 2012	5 décembre 2012

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

2011-12-257

1.6. Renouvellement police d'assurance municipale avec le MMQ

ATTENDU le renouvellement d'assurances générales pour l'année 2012 et le contrat proposé par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RENOUVELER le contrat d'assurances générales pour 2012 avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) selon les montants suivants :

Prime pour bâtiments et contenus	25 157 \$ plus taxes applicables
Prime pour les véhicules (en responsabilité civile)	2 538 \$ plus taxes applicables

<i>Prime pour bris de machines</i>	925 \$ plus taxes applicables
<i>Responsabilité civile complémentaire (Ombrella)</i>	586 \$ plus taxes applicables
<i>Prime assurance accident pompiers</i>	575 \$ plus taxes applicables
<i>Prime assurance accident cadres + dirigeants</i>	200 \$ plus taxes applicables
<i>Prime assurance accident bénévoles</i>	250 \$ plus taxes applicables
<i>Pour un montant total de</i>	32 905 \$ incluant les taxes applicables

ÉTANT ENTENDU QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document lié à ce renouvellement.

ATTENDU QU'il s'agit d'un compte payé d'avance, les crédits nécessaires à cette dépense apparaîtront aux postes comptables prévus à cet effet au budget 2012.

Adoptée

2011-12-258

1.7. Renouvellement assurance collective / Chapdelaine & Associés inc.

ATTENDU le contrat d'assurance collective avec le courtier Chapdelaine & Associés inc;

ATTENDU la proposition reçue pour l'année 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RENOUVELER le contrat d'assurance collective pour l'année 2012.

ATTENDU QU'il s'agit d'un compte payé d'avance, les crédits nécessaires à cette dépense apparaîtront aux postes comptables prévus à cet effet au budget 2012.

Adoptée

2011-12-259

1.8. Internet rural haute vitesse

CONSIDÉRANT l'étude des 2 propositions dans le cadre de l'appel de propositions pour Internet haute vitesse dans le cadre du projet Internet haute vitesse pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour les municipalités participantes de prendre le temps d'étudier les soumissions reçues et de requérir les services d'un expert en la matière si nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julie Lussier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Daniel Meunier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à procéder à l'embauche d'un expert pour un montant estimé à 500 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu autorise une dépense estimée à 100 \$ plus les taxes applicables pour les honoraires d'un expert ayant déjà l'expertise dans les dossiers d'Internet rural haute vitesse, afin d'assister les municipalités participantes dans son étude desdites propositions reçues ce 5 décembre 2011.

Adoptée

2011-12-260

1.9. Nomination des remplaçants au sein de la MRC de la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la municipalité peut déléguer des remplaçants au sein de la MRC en cas d'absence du maire;

ATTENDU QUE le poste de maire est présentement vacant;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2009-11-351 nommait madame Julie Lussier à titre de substitut pour siéger au sein du Conseil de la M.R.C. en l'absence du maire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo
APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Sébastien Raymond et madame Julie Lussier à titre de représentants et remplaçants de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu au sein de l'assemblée des maires de la M.R.C. de la Vallée-du -Richelieu.

Adoptée

2011-12-261

1.10. Modification au règlement d'emprunt numéro 277-06-002

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 277-06-002, la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu souhaite emprunter par billet un montant total de 1 524 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSE PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 524 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 277-06-002 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire suppléant et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 14 décembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	79 300 \$
2013	82 000 \$
2014	84 800 \$
2015	87 800 \$
2016	90 800 \$ (à payer en 2016)
2016	1 099 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 décembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 277-06-002, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2011-12-262

1.11. Financement au règlement d'emprunt numéro 277-06-002

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 14 décembre 2011 au montant de 1 524 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 277-06-002, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

79 300 \$	2.88 %	14 décembre 2012
82 000 \$	2.88 %	14 décembre 2013
84 800 \$	2.88 %	14 décembre 2014
87 800 \$	2.88 %	14 décembre 2015
1 190 100 \$	2.88 %	14 décembre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée

2011-12-263

1.12. Autorisation pour le Carnaval à la Grange Mouton Village

ATTENDU QUE la Grange Mouton Village désire organiser un carnaval lors de la fête du travail;

ATTENDU QUE le règlement de nuisance prévoit que sur autorisation de la municipalité l'article limitant le bruit peut ne pas s'appliquer;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR madame le conseillère Julie Lussier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu autorise cette activité.

Adoptée

2011-12-264

1.13. Offre de service cabinets d'avocats Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c.

ATTENDU que le conseil désire recourir aux services du cabinet d'avocats Martel, Brassard et Doyon au besoin et au taux horaire variant de 80 \$ à 200 \$/ heure, avec possibilité d'un prix forfaitaire pour l'exécution de mandats spécifiques.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre-André Taddeo
APPUYÉ PAR la conseillère Gisèle Simard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la direction générale de la municipalité à recourir aux services du cabinet Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 selon les termes de l'offre de services du 29 novembre 2011.

Adoptée

2011-12-265

1.14. Location imprimante

ATTENDU la fin du contrat de location pour l'imprimante Pro45 avec Xérox;

ATTENDU les propositions reçues par le fournisseur;

ATTENDU QUE la municipalité est liée par contrat pour l'imprimante WordCentre 7345 pour un an et plus;

ATTENDU QUE la résiliation du contrat coûterait plus de 7 000 \$;

ATTENDU QUE Xérox nous offre la possibilité de remplacer les deux (2) appareils et ce, pour une augmentation estimée à 14,00 \$ / mois;

ATTENDU QUE le statu quo augmenterait les coûts de 649,00 \$ / mois.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre-André Taddeo

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Daniel Meunier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité acquiert une Xérox modèle WC 7556 et une Xérox modèle WC 4250X.

QUE les coûts mensuels pour les deux (2) imprimantes soient de 394,03 \$ plus taxes applicables.

D'AUTORISER madame Nancy Fortier, directrice générale à signer au nom de la municipalité les documents reliés à ce crédit bail d'une durée de 66 mois.

Adoptée

2011-12-266

1.15. Destruction des dossiers inactifs

ATTENDU QUE la municipalité a établi un calendrier de conservation pour ces archives;

ATTENDU QUE ce calendrier est approuvé par les Archives Nationales;

ATTENDU QUE la gestion des documents entraîne une destruction annuelle de dossiers archivés devenus inactifs;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal du Québec, oblige la permission du conseil pour se désister de la possession de ces archives;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉTRUIRE les dossiers inactifs dont une liste est déposée.

Adoptée

2011-12-267

1.16. Formation en planification en sécurité civile

ATTENDU QUE la Croix-Rouge Canadienne offre une formation intitulé : Production du plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu doit revoir son plan dès janvier 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julie Lussier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER madame Nancy Fortier, directrice générale à participer à cette formation qui aura lieu le 18 janvier 2012, au coût total de 275 \$ plus les taxes applicables.

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour ces dépenses au poste budgétaire 02-130-00-454.

Adoptée

2. FINANCES

2011-12-268

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER, la liste des comptes payés et à payer en date du 7 décembre, telle que présentée soit :

1. Les dépenses incompressibles au montant de 11 128,74 \$
2. Les dépenses autorisées par la directrice générale au montant de 4 043,63 \$
3. Le paiement des fournisseurs figurant sur la liste au montant de 19 063,67 \$
4. Le paiement des résolutions antérieures au montant de 26 159,60 \$
5. Les salaires des membres du Conseil au montant de 1 966,91 \$
6. Les salaires du mois de novembre pour la rémunération des pompiers au montant de 5 436,78 \$
7. Les salaires du mois de novembre pour la rémunération des employés municipaux au montant de 11 929,50 \$

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour ces dépenses.

Adoptée

3. TRAVAUX PUBLICS

4. URBANISME

2011-12-269

4.1. Renouvellement mandats des membres au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme

ATTENDU la fin de mandat de messieurs Marcel Bernard, Hervé Blanchette et Michel Tétreault;

ATTENDU leur désir de renouveler pour un autre mandat;

ATTENDU QUE les élus sont très satisfaits de la contribution de ces trois membres au CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Daniel Meunier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Julie Lussier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RENOUVELER le mandat de messieurs Marcel Bernard, Hervé Blanchette et Michel Tétreault, à titre de membres du CCU pour une période de deux (2) ans.

Adoptée

2011-12-270

4.2. Amendement à la demande CPTAQ / lot 3 408 164

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été déposée à la CPTAQ, le 2 août dernier pour le lot 3 408 164;

ATTENDU QUE cette demande consiste à autoriser le remblai de la sablière afin de procéder au reboisement;

ATTENDU QU'une résolution portant le numéro 2011-08-165 a été adoptée le 10 août 2011 appuyant la dite demande;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la demande afin d'inclure la possibilité de revendre du compost effectué à partir de phragmites ayant colonisé le site;

ATTENDU QUE cette modification nécessite une nouvelle résolution d'appui.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPUYER la demande à la CPTAQ, telle que déposée au bureau de la municipalité.

Adoptée

2011-12-271

4.3. Nomination des rues pour le développement domiciliaire

ATTENDU la construction de deux (2) nouvelles rues à l'intérieur de la phase 1 du développement domiciliaire;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des suggestions de noms de rues aux citoyens;

ATTENDU QUE plusieurs noms ont été suggérés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER la rue servant d'artère principale : Rue des Six-Comtés, en mémoire de l'assemblée historique qui a eu lieu à Saint-Charles-sur-Richelieu;

DE NOMMER la rue secondaire : Rue François-Hertel, en hommage au premier Seigneur de Saint-Charles-sur-Richelieu (1695-1743).

D'AUTORISER madame Nancy Fortier, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires de la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

2011-12-272

8.1. *Adoption du règlement G4-2011 concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu*

ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement 277-11-003 de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu pour des raisons administratives et de concordances doit remplacer le règlement 277-11-003 concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE le présent règlement est commun aux quatre municipalités rurales;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du mois de novembre 2011 par madame la conseillère Julie Lussier;

ATTENDU QUE les élus ont tous reçus une copie, s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Julie Lussier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE

D'ADOPTER le règlement G4-2011 concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu

Adoptée

2011-12-273

8.2. *Adoption du règlement 277-11-007 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement par monsieur le conseiller Daniel Meunier lors de la séance du conseil tenue le 9 novembre 2011;

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués à la municipalité en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 8; ci-après le « Règlement »);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances et les causes d'insalubrité conformément à l'article 3 du Règlement et à la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE le traitement des effluents des résidences isolées et autres bâtiments revêt une grande importance en matière de santé publique et de qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un traitement inadéquat des effluents des résidences isolées et autres bâtiments est susceptible d'avoir une incidence délétère sur la qualité de l'écosystème des lacs et cours d'eau sis sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de qualité de l'écosystème des lacs et cours d'eau de la municipalité favorise le développement d'activités de villégiature dans la municipalité et que cela contribue au développement d'une économie durable;

CONSIDÉRANT QU'en matière de nuisances et de causes d'insalubrité, le droit acquis n'existe pas;

CONSIDÉRANT QUE, pareillement, il n'existe pas de droit acquis à la pollution de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'assurer de l'entretien adéquat des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales qui prévoit que « toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, chapitre Q-2, r. 8) ou le rendre conforme à ce règlement. Elle peut aussi procéder à la vidange des fosses septiques de tout autre immeuble. »;

CONSIDÉRANT l'article 95 de la Loi sur les compétences municipales qui prévoit que « toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences » et qu'à ces fins, « les employés de la municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable »;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julie Lussier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 277-11-007 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu

Adoptée

2011-12-274

8.3. [Avis de motion du règlement numéro 2011-11-014 intitulé: Règlement du plan d'urbanisme visant l'abrogation et le remplacement du règlement de zonage numéro 277-96-028 et de l'ensemble de ses amendements](#)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lussier afin que le règlement numéro 2011-11-014 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. En outre, il importe de souligner que l'actuel règlement du plan d'urbanisme a été adopté en 1996.

L'adoption de ce premier projet du règlement du plan d'urbanisme numéro 2011-11-014 assure une meilleure gestion des projets de développement et de mise en valeur du territoire de la municipalité. De plus, ce projet doit être conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

Conformément à l'article 445 du code municipal la secrétaire-trésorière et directrice générale est dispensée de faire lecture dudit règlement lors de son adoption.

2011-12-275

8.4. [Adoption du premier règlement numéro 2011-11-014 intitulé: Règlement du plan d'urbanisme visant l'abrogation et le remplacement du règlement de zonage numéro 277-96-028 et de l'ensemble de ses amendements](#)

ATTENDU QUE le règlement du plan d'urbanisme numéro 277-96-028 a été adopté en 1996, qu'il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement, afin d'améliorer la gestion des projets sur le territoire de la municipalité et de s'assurer de la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU les dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que le conseil municipal désire et doit préalablement soumettre le projet de règlement à la consultation, conformément aux articles applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Daniel Meunier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 2011-11-014 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante (Règlement du plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, projet de règlement numéro 2011-11-014, 3 décembre 2011).

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement.

Adoptée

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddeo
APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit close à 20 h 02

Sébastien Raymond
Maire suppléant

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2011-12-276